

FORMATIONS OFFERTES AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC FORMATIONS

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

LES PERSONNES SOUHAITANT S'INSCRIRE À UNE FORMATION ET BÉNÉFICIER DU TARIF SUBVENTIONNÉ DOIVENT RÉPONDRE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- Être résidentes du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Être en emploi au du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Les personnes **admissibles** sont :

- Les travailleurs et travailleuses en emploi (plus de 20 heures/semaine) qui s'inscrivent à un cours en lien avec leur emploi actuel ou qui leur permet d'élargir leurs champs de compétences.
- Les travailleurs et travailleuses autonomes consacrant plus de 20 heures/semaine à leur entreprise.
- Les travailleurs saisonniers en arrêt de travail, mais ayant toujours un lien d'emploi.
- Les travailleurs étrangers temporaires.

Les personnes **NON admissibles** sont :

- Les travailleurs et travailleuses provenant des secteurs publics et parapublics, des sociétés d'État et milieu municipal (ministères fédéral et provincial, réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation).
- Les personnes ayant un statut d'étudiant.

Situations **particulières**:

- L'admissibilité des personnes présentant un statut particulier sera analysée par un agent d'aide à l'emploi de Services Québec.

Pour chaque formation, le nombre maximal de clients provenant d'une même entreprise est limité à deux (2).

** Les organisations non éligibles sont invitées à communiquer avec nous pour connaître la charte tarifaire en vigueur
418 276-8579, poste 4900 ou info@votresae.ca.*